



Plainte pour vices cachés

Par Nogaro

Boujour, début août j'ai vendu ma voiture via un garage mais 3 semaine plus tard l'acheteur est venu me voir car l'embrayage a cassé.

Il est d'abord parti au garage qui lui on dit que la voiture n'est pas garantie et qu'ils ne s'occuperont donc pas des réparations, l'acheteur a donc voulu se faire rembourser mais sans succès.

Il est donc venu me voir pour que je le rembourse et m'a menacé de porté plainte si je ne le rembourse pas, son principal argument pour m'incriminé est que le certificat de vente est à mon nom.

La voiture avait en effet des problèmes et ne passait pas le contrôle technique quand le garage l'a récupérée, ils se sont occupé des réparations et du contrôle technique.

A savoir que je n'avais jamais rencontré l'acheteur avant qu'il vienne me menacé, que la voiture a été payé par virement au garage qui m'a ensuite restitué une partie du prix de vente par virement aussi et que l'acheteur a un bon de commande du garage.

Le garage me certifie qu'il ne peut pas me poursuivre pour se faire rembourser tandis que l'acheteur lui me dit que si.

Merci d'avoir lu, j'espère sincèrement que vous pouvez m'éclairer car je sais pas qui croire.

Edit: Je n'ai pas de mandat de dépôt du garage j'ai juste quelques preuves qu'elle a bien été vendu la bas que j'ai déjà cité ci-dessus ainsi que l'annonce Leboncoin publié par le garage

Par janus2

que la voiture a été payé par virement au garage qui m'a ensuite restitué une partie du prix de vente par virement

Bonjour,

A lire cela, on peut donc considérer que le garage a joué le simple rôle de dépôt-vente.

Les choses auraient été différentes si vous aviez vendu la voiture au garage et que celui-ci l'ait ensuite revendue à l'acheteur.